



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : T1115/2021 (corr. : Picard Olivier P J)

Nova : 04/XFD/1819949

N/Réf. : AA/BXL21397\_692\_PU\_Tanneurs\_72\_74

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 29/06/2022

**Objet :** BRUXELLES. Rue des Tanneurs, 72-74

Demande de permis d'urbanisme portant sur : rehausser le duplex aménagé au 2<sup>e</sup> étage et sous combles et création d'une terrasse

**Avis de la CRMS**

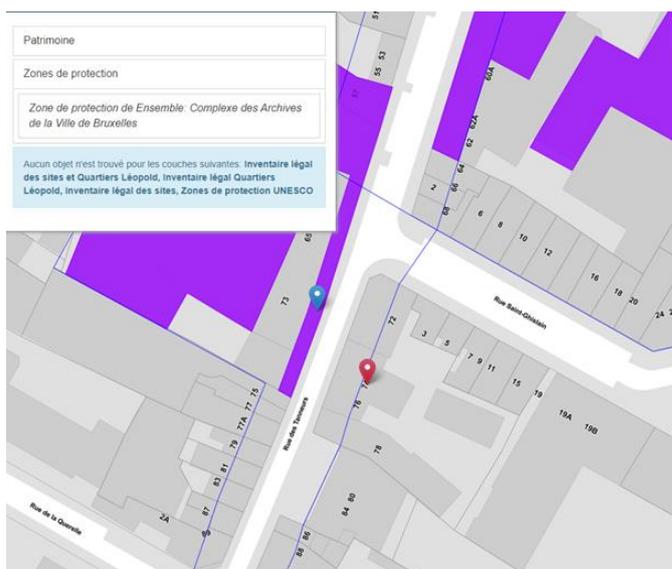
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande du 15/06/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 22/06/2022.

Étendue de la protection

L'immeuble se situe dans la zone de protection du complexe classé des Archives de la Ville de Bruxelles situé aux nos 57-73 de la même rue.

Il bénéficie par ailleurs d'une notice à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région bruxelloise : [https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles\\_Pentagone/Rue\\_des\\_Tanneurs/74/31741](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_des_Tanneurs/74/31741)



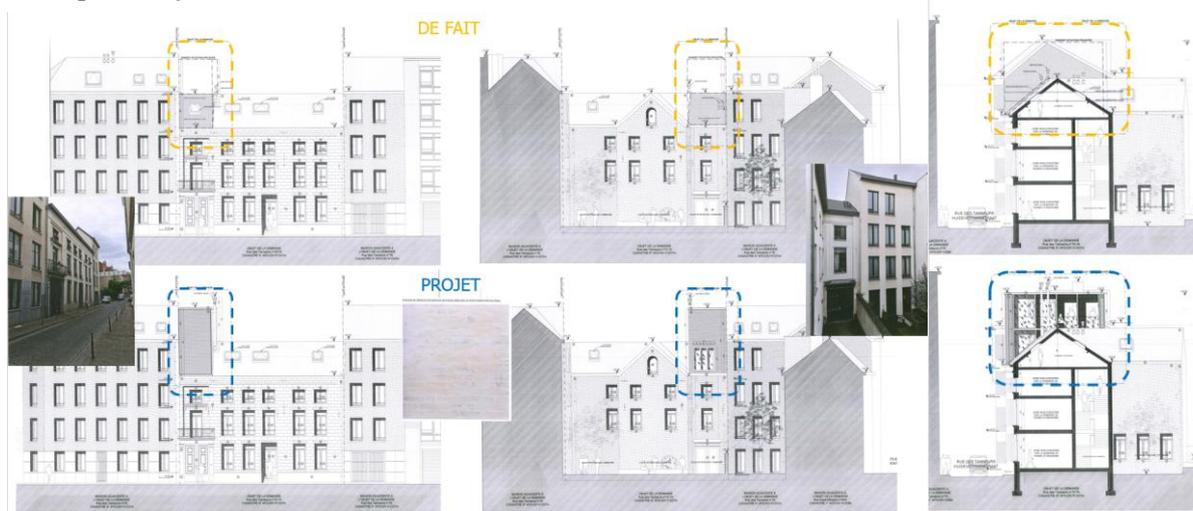
*extrait brugis*



*extrait du dossier*

## Analyse de la demande

Le projet vise à rehausser le duplex aménagé au 2<sup>e</sup> étage et sous combles pour y aménager un espace de bureau. L'extension à rue est traitée de manière aveugle en parement de briques sous badigeon clair tandis que la façade latérale est très vitrée.



*extrait du dossier*

## Avis

La CRMS rend un avis défavorable sur le projet car il altère l'environnement de la zone de protection et les vues vers et depuis l'ensemble classé dans la mesure où ni dans sa typologie (façade à rue aveugle avec larges ouvertures latérales) ni dans sa volumétrie ni dans sa matérialisation ni dans le respect du parcellaire la rehausse ne s'intègre harmonieusement à la bâtisse néoclassique inscrite à l'inventaire et située juste en face du complexe classé des archives de la ville.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFROOTS  
Secrétaire adjointe

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. : [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ;  
[pielli@urban.brussels](mailto:pielli@urban.brussels) ; [dsourbi@urban.brussels](mailto:dsourbi@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ; [olivier.picard@brucity.be](mailto:olivier.picard@brucity.be) ;  
[commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ;  
[crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels)